

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2018**

Date de la convocation : 05/12/2018
 Date de l'affichage : 18/12/2018
 Date du contrôle de légalité : 17/12/2018

Nombre de conseillers en exercice : 27
 Nombre de présents : 18
 Nombre de votants : 24

L'AN DEUX MIL DIX-HUIT
 Le six novembre à vingt heure trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie du Cellier en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe MOREL, Maire.

Étaient présents : Monsieur MOREL Philippe - Monsieur HUET Michel - Monsieur DELAUNAY Benoît - - Monsieur DAVID Michaël - Madame MÉNORET Sophie - Monsieur GAUDUCHON Jean-Guy - Madame ORTHION Céline - Madame LEBRUN Catherine - Monsieur CORNUAILLE Jean-Noël - Monsieur SABATIER Patrice - Monsieur GAZILLE Marc - Monsieur DAVID Jean-Marc - Madame ERMENEUX Alix - Madame BEAULIEU Monique - Monsieur BOURDU Gilles - Madame DESCHATRE Catherine - Monsieur TREHOREL Jean-François - Monsieur ROBERT Bertrand - Monsieur PICOUL Loïc - Monsieur HAROUET Gilles

Absents : Madame JOLLIVET Nathalie - Madame ÉCOMARD Chantal - Monsieur PICAT Didier - Madame GROSBOIS RENAUD Chantal - Madame LEPORT Valérie - Monsieur ROBERT Bertrand François - Madame LE PENDU Élisabeth

Pouvoirs :

- Un pouvoir a été donné de Madame JOLLIVET Nathalie à Madame MENORET Sophie
- Un pouvoir a été donné de Madame ECOMARD Chantal à Madame LEBRUN Catherine
- Un pouvoir a été donné de Monsieur PICAT Didier à Monsieur HAROUET Gilles
- Un pouvoir a été donné de Madame GROSBOIS RENAUD Chantal à Madame ORTHION Céline
- Un pouvoir a été donné de Madame LEPORT Valérie à Monsieur DELAUNAY Benoît
- Un pouvoir a été donné de Monsieur ROBERT Bertrand François à Madame ERMENEUX Alix

Madame ERMENEUX Alix a été élue secrétaire.

N°DEL-2018-100 : Décisions prises par le Maire : n°DEC-2018-47 à DEC-2018-48

N° d'ordre	Date de la décision	Contrôle de légalité	Objet de la décision
DEC-2018-47	02/11/18	08/11/18	Décision du Maire de signer l'avenant 3 au lot 14/Equipements de cuisine, relatif aux travaux d'aménagement du restaurant scolaire et de l'école maternelle, avec l'entreprise EQUIP'SERVICES de Treillières, titulaire de ce lot et ce, pour un coût supplémentaire total de 460.80 € TTC, portant ainsi le montant global du lot 14 à 104 758.80 € TTC (options incluses).
DEC-2018-48	28/11/18	30/11/18	Décision du Maire autorisant la signature du marché de mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de réfection des réseaux d'eaux pluviales, Route des Landes et Impasse de la Petite Funerie, avec la SARL 2LM de La Haye Fouassière (44), pour un montant de 6 780 € TTC.

N°DEL-2018-101 : Recensement de la population 2019 : recrutement et rémunération des agents recenseurs / Indemnités kilométriques des agents recenseurs / Frais de missions du coordinateur de la durée hebdomadaire de travail – Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord pour procéder au recrutement des agents recenseurs ;
- Accepte la rémunération proposée par le Maire pour ces agents recenseurs ;
 - 6 € bruts par foyer recensé (feuille de logement et bulletin individuel compris),
 - 40 € bruts par séance de formation (2 séances obligatoires),
 - 150 € bruts pour la tournée de reconnaissance,
- Accepte le forfait pour les frais de transports, des agents recenseurs, proposés par le Maire, dont le montant varie en fonction des secteurs :

- 80 € pour le secteur 15 (bourg),
- 150 € pour les secteurs 11 – 13 – 14 – 16 – 17,
- 200 € pour le secteur 12 (nord de la commune),

- Accorde le remboursement des frais de mission du coordonnateur,

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2019.

N°DEL-2018-102 : Participation de l'employeur aux garanties de protection sociale des agents

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant maximal de la participation de la collectivité à 15,00€ brut par agent. Ce montant sera plafonné par celui de la cotisation « régime de base » de l'agent.

Il est précisé que les crédits seront inscrits au budget 2019 et suivant au chapitre 012 (article 64111).

N°DEL-2018-103 : Réforme électorale – Mise en place d'une commission de contrôle pour la gestion des listes électorales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les « volontaires »

-Pour la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges :

- o Mme ECOMARD Chantal,
- o M. PICAT Didier,
- o Mme LEBRUN Catherine,

-Pour la deuxième liste ayant obtenu des sièges :

- o M. BOURDU Gilles,

-Pour la troisième liste ayant obtenu des sièges :

- o M. ROBERT Bertrand,

Comme membres de la commission de contrôle pour la gestion des listes électorales.

N°DEL-2018-104 : Avenant n°1 à la convention avec la société Optimaisons

Le Conseil Municipal,

POUR :	21
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	3

-Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention avec la société Optimaisons dont le principe a été délibéré et approuvé le 8 novembre 2016, par le Conseil Municipal,

N°DEL-2018-105 : Extension et réhabilitation du restaurant scolaire et de l'école maternelle – avenant n°4 au lot 13 – Electricité – Chauffage électrique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise CEGELEC, l'avenant 4 au lot 13/Electricité – Chauffage électrique, relatif aux travaux d'aménagement du restaurant scolaire et de l'école maternelle, et ce, pour un coût supplémentaire total de 4 723.93 € TTC, portant ainsi le montant global du lot 13 à 218 998.37 € TTC.

N°DEL-2018-106 : Budget Commune 2018 – Décision modificative n°5

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative n°5 du budget commune 2018 :

- Section de fonctionnement - recettes :

- Remboursement sur rémunération du personnel : + 16 300.00 €

-Section de fonctionnement - dépenses :

- Contrats de prestations de services : + 16 200.00 €
- Titres annulés (sur exercices antérieurs) : + 100.00 €

N°DEL-2018-107 : Budget Commune 2018 – Décision modificative n°6

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative n°6 du budget commune 2018 :

Virement de section à section : équilibre budgétaire

023 - virement à la section d'investissement + 808,00 €

021 - virement de la section de fonctionnement : + 808,00 €

N°DEL-2018-108 : Convention d'objectifs et de moyens avec l'association Au-delà du Regard et versement d'une subvention dans le cadre de l'organisation d'un voyage du 12 au 19 février 2019 avec les jeunes malvoyants dans le désert

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Au-delà du Regard dans le cadre de l'organisation d'un voyage du 12 au 19 février 2019 dans le désert avec des jeunes malvoyants ;

-Décide d'octroyer une subvention de 2 000 € à l'association « AU-DELA DU REGARD ». Cette somme sera versée au prorata du nombre de jeunes Cellariens participant au projet.

Il est précisé que ce montant est inscrit au budget principal 2017 – Chapitre 065

N°DEL-2018-109 : Prolongation pour un an de la convention de partenariat entre l'association Regard Nature et la commune du Cellier pour la manifestation « Nature et Jardins »

Intéressé par le sujet en tant que membre de l'association « Regards Nature », Monsieur Jean-François TREHOREL sort de la salle et ne participe pas au vote de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prolonger d'un an la durée de cette convention sans en changer les termes et conformément aux conditions de cette dernière, d'octroyer une subvention de 3 500 € à l'association « Regard Nature » pour l'organisation de l'édition 2019 de la manifestation « Nature et Jardins ».

Cette somme a été inscrite à l'article 6574 du budget principal 2018.

N°DEL-2018-110 : Avenant n°1 à la convention de partenariat entre l'Association « Regard Nature » et la commune du Cellier pour la manifestation « Nature et Jardins »

Intéressé par le sujet en tant que membre de l'association « Regards Nature », Monsieur Jean-François TREHOREL sort de la salle et ne participe pas au vote de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant présenté ci-dessous pour l'année 2019, prévu à l'article 2 de la convention de partenariat de 2017 entre l'association « Regard Nature » et la commune du Cellier pour la manifestation « Nature et Jardins » :

« Au vu de l'article 2 de la convention précitée, pour permettre à l'association d'assurer l'accueil de Monsieur Gilles CLEMENT lors de la manifestation du 24 mars 2019, il est proposé d'ajouter les points suivants :

- D'accueillir la conférence dans la salle des mariages de la mairie, sous la condition impérative de la présence d'un responsable Médiathèque, sur l'ensemble de la durée de l'occupation de la salle,
- De veiller à la sécurité des locaux et des personnes,
- D'effectuer le nettoyage des locaux,
- D'Assurer l'accueil de 80 personnes maximum sur chaque conférence. »

-Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

N°DEL-2018-111 : Subvention à l'association Le Cellier Ligné Union Badminton (Le CLUB)

Le Conseil Municipal,

POUR : 23

CONTRE : 1

ABSTENTIONS : 0

-Décide d'octroyer à titre exceptionnel une subvention de 500 €, à l'association Le Cellier Ligné Union Badminton (Le CLUB).

Cette somme a été inscrite à l'article 6574 du budget principal 2018.

N°DEL-2018-112 : Convention pour le concert du dimanche 16 décembre 2018 avec l'association Culturelle Saint Martin du Cellier Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-Approuve le projet de convention de partenariat, avec l'Association Culturelle Saint Martin du Cellier, en vue du concert de l'ensemble vocal « Song of Freedom », prévu le 16 décembre 2018 dans le cadre du « Concert du Dimanche » ;

-Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante, annexé à la présente délibération.

N°DEL-2018-113 : Atlantic'Eau – Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable en 2017

Le Conseil Municipal,

POUR :	19
CONTRE :	3
ABSTENTIONS :	2

- Décide de prendre acte du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable émis par ATLANTIC'EAU.

LE CELLIER, le 13 décembre 2018,
Le Maire,
Monsieur Philippe MOREL

